

Description de l'offre :

Chargé de cours –

Formations continuées et fonctionnelles

INP Officier de police judiciaire (OPJ) –

Module

2.1 « Information relative aux lois spéciales et compétences de l'OPJ »

Description de la fonction

Charge de cours, à titre accessoire, dans la thématique de la Police Judiciaire, pour dispenser à certains inspecteurs de la police intégrée le module 2.1 « Information relative aux lois spéciales et compétences de l'OPJ » des formations INP-Officier de police judiciaire (OPJ).

Grade minimum requis pour la fonction : Inspecteur principal

ou

Titre requis pour la fonction : Magistrat près le parquet

Conditions requises pour la fonction

- Occuper une fonction au sein de laquelle le policier est amené à appliquer les principes légaux en lien avec lois spéciales.
- Etre un OPJ régulièrement confronté à la problématique enseignée.
- Etre détenteur des brevets des formations reprises ci-dessous est une plus value :
 - Formation fonctionnelle « mentor opérationnel » (EDA 4248)
 - Formation de base « cadre moyen »
 - Formation continuée « Didactique de base pour chargé de cours » (EDA 1440)
 - Formation fonctionnelle en police judiciaire

Compétences transversales

Utiliser les ressources et respecter les règles d'utilisation des supports mis à disposition par l'institution tels que syllabi, plate-forme informatique, matériel pédagogique, etc...

Maintenir à jour ses connaissances dans le domaine policier et plus **particulièrement en matière de lois spéciales et compétences de l'OPJ.**

Déontologie

- Respecter les valeurs et la déontologie des services de police
- Respecter le règlement de travail ainsi que le ROI de l'APPH
- Respecter le personnel institutionnel ainsi que les apprenants
- Respecter les limites professionnelles liées à la fonction
- Etre conscient de sa fonction d'exemple

Gestion de l'information et de la communication

- S'assurer de donner une information correcte, complète et actualisée
- Structurer les informations, écouter et reformuler
- Enoncer clairement ses demandes
- Participer activement à la communication tant avec les apprenants qu'avec les responsables de formation et le personnel administratif
- Participer activement et de manière constructive aux réunions, délibérations, évaluations,...

Gestion du temps

- Respecter les horaires établis
- Planifier le déroulement du programme de formation

Adaptation

- Capacité à se remettre en question en tenant compte de son évaluation en qualité de chargé de cours.
- S'adapter aux nouvelles réglementations et aux procédures mises en place par l'institution
- être capable de travailler en équipe – en binôme

Compétences techniques

- **Avoir une maîtrise théorique :**
 - Des bases légales relatives aux principales lois spéciales (droit pénal social, environnement et urbanisme)
 - Des modalités de collaboration avec les partenaires ayant des compétences particulières en matière de droit pénal, social, environnemental et urbanistique
 - Des compétences de l'OPJ généraliste et de l'OPJ à compétences restreintes
- **Avoir une expérience utile** de collaboration avec les partenaires ayant des compétences particulières en matière de droit pénal, social, environnemental et urbanistique
- Avoir une connaissance suffisante des structures et du fonctionnement de la formation policière

Pour toute question, vous pouvez adresser un courriel à l'adresse suivante :
juliane.flamecourt @hainaut.be

- Avoir un sens pédagogique ou accepter de suivre une formation "chargé de cours/formateur"
- Avoir une communication claire et précise
- Concevoir ou adapter des supports de formation ou des activités d'animation
- Transmettre des consignes simples et complexes
- Etre apte à travailler de manière collaborante et se montrer communicatif avec les différents acteurs de la formation.

Prérequis :

/

(Pré)Sélection : La (pré)sélection du/des chargés de cours (en fonction de nos besoins) se fera sur base d'une analyse du dossier de candidature et sur base de critères tels que

- La disponibilité et l'existence d'une charge de cours (APPH ou autre)
- L'expertise (à travers un diplôme requis ou une expertise reconnue)
- L'expérience (fonction spécifique)
- La complétude du dossier

Lieu de travail : Jurbise (déplacements possibles)

Régime de travail : fonction accessoire soumise à un horaire fixé en fonction des plannings de cours à dispenser et du nombre de participants - rémunération à la vacation

Dépôt des candidatures

Mode : uniquement via le lien suivant <http://ipfh.hainaut.be/apph/appelacandidatures>

Ouverture de l'offre : 21/11/2019

Date limite : 05/12/2019